

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1288 Désignant des membres de la Commission de surveillance de s prisons.

n° 1288

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 décembre 1939

Numéro JO
n° 517 du 31/12/1939

Date du numéro
31 décembre 1939

VISAS

Le Gouverneur de lu Côte française des Somalis : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1SS4, Vu l'arrêté n° 58 pris en Conseil d'administration en date du 19 janvier 1939 portant organisation des prisons. notamment én son article 2,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, — Sont désignés comme membres de la commission de surveillance des prisons prévue à l'article ? de l'arrêté susvisé pendant l'année 1940 : M. Bournelle, notable européen: M. Hadji Salem Saleh Shæl, notable indigene, Art, 2. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

hubert deschamps